

La réalité criminelle dans la France de 2002

Xavier Raufer - Octobre 2002

En France, une nouvelle génération criminelle s'installe à partir de la fin de la décennie 1990. Observer la série suivante de symptômes croisés permet de le démontrer irréfutablement.

1°) *Explosion du nombre des vols avec violence, ou VAV* : il s'agit d'une agression physique sous le seuil de l'arme à feu, visant à dépouiller une victime (isolée et souvent fragile) de son sac, ou de son portefeuille. On comptait (en chiffre ronds) 100 000 VAV en 2000 ; il y en a eu 125 000 en 2001 (+ 28 %). En Seine-Saint-Denis (toujours en 2001) ces VAV ont augmenté de 34 % - de 97 % dans la circonscription de police d'Aulnay sous Bois ! L'augmentation se poursuit en 2002.

Plus largement, notre pays a connu, en 2001, 400 000 de ces agressions physiques (vols avec violence, vols à main armée, coups et blessures volontaires, etc.), un million au total, lors des trois dernières années.

Symptôme : pour les bandes prédatrices des quartiers hors-contrôle, ces VAV sont la voie d'accès à la « première division » du crime, les vols à main armée (VMA ou « braquage », avec arme à feu). En France, la police a recensé 9 300 de ces « hold-up » en 2001. En Ile-de-France, du 1er janvier 2000 au 30 septembre 2001, ces VMA ont augmenté de 54 %. Imaginons que le nombre des chômeurs, ou des malades du sida, de la grippe même, ait augmenté de 54 % en région parisienne, on parlerait d'explosion – à juste titre.

2°) *L'explosion des VMA* prend en 2002 une dimension nationale, suivant une forte poussée des VAV depuis 1999 (plus de 50% d'augmentation en trois ans...). Le terme « explosion » a été prononcé par le ministre de l'Intérieur lui-même, M. Nicolas Sarkozy, au début de juin 2002.

Notons que le « vol en réunion avec usage d'une arme », la vente de stupéfiants à l'échelle d'une cité, *a fortiori* les braquages de banques, se situent loin de la « délinquance » - terme dont les médias et la classe politique usent à tort et à travers – mais sont déjà bel et bien du crime organisé (partage des tâches, hiérarchies, blanchiment, même sommaire) tel que défini à Palerme par les Nations-Unies, en décembre 2000, lors de la signature de la Convention internationale sur le crime organisé :

« un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves... pour en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel ».

Le braquage comme « baromètre criminel »

Le vol à main armée est, de très loin, le « baromètre criminel » le plus important :

. c'est l'activité-reine du Milieu criminel lui-même, comme on le verra ci-après,

. il permet de mesurer précisément l'efficacité du travail policier.

• *Mesure du travail policier* : on connaît la totalité des vols à main armée, sans possibilité d'en dissimuler un seul. Ce crime est indéniable et incontestable. Chaque fois en effet qu'une banque est « braquée », ou même qu'une épicerie est attaquée, vingt documents doivent être remplis, des témoignages rédigés, etc. Donc, les assurances, la police, d'autres critères de croisement encore (urgences hospitalières, s'il y a des blessés ou pire) permettent de connaître 100 % des vols à main armée commis sur notre sol. Insistons : on peut assassiner sa femme, l'enterrer au fond du jardin et faire en sorte que cela s'ignore - on ne peut en France « braquer » un établissement, de la grande

banque au bistrot de quartier, sans que les instances de répression n'en soient averties, par un biais ou un autre. Le « chiffre noir » tend donc ici vers zéro.

• *Les braquages mesurent encore d'une seconde façon l'efficacité concrète du travail policier.* On le prouve en observant l'évolution, en 2001, des vols à main armée de fourgons transportant des fonds. Car si notre pays a connu cette année-là une véritable explosion criminelle, une infraction et une seule a baissé – si fort qu'on peut parler d'effondrement : les braquages de fourgons, justement. Que des échecs pour les braqueurs. Pas un Euro de volé. Et surtout, aucun mort dans ces attaques elles-mêmes (on en compte hélas deux, lors d'attaques de dessertes de billetteries). Ce alors qu'en 2001, 1 300 véhicules blindés ont circulé chaque jour en France, transportant parfois quatre millions d'Euros.

Comment expliquer ce résultat quasi-miraculeux ? Y a-t-il eu « traitement social du braquage ? ». A t-on doté le milieu criminel d'une ANPE spécifique, ou de cellules de soutien psychologique ? Non. Il se trouve seulement que 2001 était l'année du passage à l'Euro. Et que l'affaire a inquiété les pouvoirs publics. Fortement mobilisées, la police et la gendarmerie ont d'abord réalisé un diagnostic clair, fondé sur du renseignement de terrain : combien d'équipes de braqueurs de fourgons en France ? Qui sont leurs membres ? Où et comment opèrent-ils ? Identifiées, ces équipes ont été ensuite mises sous surveillance rapprochée. Enfin, au moindre signe de passage à l'acte, les gangsters ont été interpellés et incarcérés – par simple application du code pénal.

Le passage à l'Euro achevé, la pression répressive s'est relâchée sur les équipes de braqueurs de fourgons. Réalistes, ces derniers ont repris le collier dès le début 2002 – et depuis, les braquages de transports de fonds tendent à retrouver leur rythme de l'an 2000.

• *Le braquage, activité-reine du Milieu.* Chose ignorée de tous ceux qui n'ont du monde criminel qu'une idée lointaine, médiatique – ne parlons pas des sociologues-idéologues qui souvent l'idéalisent - le Milieu n'a nul « sens de l'honneur » ; n'observe pas la moindre solidarité professionnelle. Il est au contraire éminemment prédateur de lui-même.

Imaginons qu'une bande de cité apprenne qu'un *dealer* local cache chez lui une forte somme. Le « braquer », lui faire avouer où se trouvent ses économies – par la torture, si besoin est – n'a que des avantages : des espèces immédiatement disponibles, et une victime qui bien sûr, ne se plaindra pas au commissariat. Et ainsi de suite, que vous soyez faux-monnayeur, proxénète, etc.

Quelle parade, alors, pour jouir paisiblement de son argent mal acquis ? Etre « respecté » : faire peur, être réputé brave et implacable. Comment donc s'acquiert le « respect » dans le Milieu ? Par le braquage, activité quasi-militaire suscitant d'autant plus d'échos élogieux, que les malfaiteurs d'aujourd'hui sont tous ou presque illettrés, donc de culture orale, et que ces faits d'armes font vite le tour de « leur » territoire : « t'as vu ce tarba de Momo, comment il a kébra la poste ? Comment il s'est achéra avec la maille ? Z'iva, il est trop fort, lui » etc.

Observons maintenant une bande dont, à l'inverse, les affaires périclitent, qui peine à gagner sa vie. Cela existe ? Oui et le mécanisme en cause dévoile même le motif de l'augmentation forte, ces dernières années, des vols avec violence et des vols à main armée ; motif que le précédent ministre de l'Intérieur, M. Daniel Vaillant, avouait « ne pas s'expliquer ».

Au départ, une banalité : l'homme invente peu, mais procède beaucoup par imitation ; est très sensible à la contagion. Dans une cité, un précurseur se lance ainsi dans le *deal* de haschisch. Le premier, ce garçon a vu que la dépénalisation de l'usage du cannabis était *de facto* acquise, les tribunaux considérant toute possession de moins de X grammes (parfois même, un kilo ou plus) comme « consommation personnelle ». Cette pratique judiciaire rend le *deal* de détail absolument

sans risque. La police vous interpelle avec trois « barrettes » de hash ? « C'est à moi, m'sieu, je *deale* pas je te jure ! ».

Une voie royale, donc, pour le trafic de masse. Notre précurseur-observateur a vu juste. Rapidement, il fait fortune. En 1996 déjà, nous présentions un jeune demi-grossiste de haschisch du Val-Fourré (à Mantes-la-Jolie) qui gagnait 7 millions de F. (1,06 million d'Euros) par an – nets d'impôt, bien sûr.

Rappelons que, sans effort, même au détail, le *deal* rapporte plus et plus vite que toute profession licite – y compris de rang directorial. En mai 2002, la police interpelle un basique détaillant en héroïne et cocaïne, à la chétive clientèle de 15 toxicomanes : son petit commerce lui rapporte quand même 32 550 Euros par *mois* (± 214 000 FF., soit 2 350 000 FF. net par an, sur 11 mois, la profession ne jouissant pas encore des congés payés).

Notre jeune « entrepreneur criminel » est donc illustre dans sa cité. Tous l'envient. Que font ses admirateurs ? Pareil. Les *dealers* se multiplient ainsi, jusqu'à se gêner les uns les autres. L'économie licite fait de ce phénomène une loi : celle des *rendements décroissants*. Dans la cité, une « guerre de territoire » va donc éclater. Elle fait bien sûr des gagnants et des perdants – qui doivent trouver de nouvelles ressources. Passer du hasch au négoce d'autres stupéfiants (ecstasy, cocaïne, héroïne, etc.) ? Très risqué, au-delà du strict *deal* de détail : ces drogues sont sous contrôle de gangs transnationaux féroces (Albanais, Turcs, Nigériens, etc.). Là, le risque n'est plus l'agression, mais bel et bien l'assassinat.

Nulle bande constituée n'est jamais mono-criminelle

Que va faire la bande ? S'inscrire à l'ANPE ? Evidemment non. Et c'est là que nous retrouvons les naïfs et les officiels trop pressés, prenant le Milieu pour le reflet inversé de la société honnête, ce qui n'est pas le cas.

Voici un charcutier désireux d'arrondir ses revenus. Dans sa vitrine, il expose, entre deux pâtés, des imperméables ou des bijoux. Sans tarder, un inspecteur vient lui rappeler l'article X du Code du commerce, disposant ceci et proscrivant cela. Le charcutier persévère ? C'est la contravention, voire la fermeture.

La bande criminelle, elle, n'éprouve nulle contrainte de cet ordre. Elle peut librement pratiquer l'activité illicite choisie. Seuls risques : la répression (faible dans les zones de non-droit) ou la réaction hostile d'une bande rivale (risque accepté). C'est pourquoi – voici l'une des certitudes formelles de la criminologie expérimentale moderne – nulle bande n'est longtemps mono-criminelle. Formée dans un but précis – ici le *deal* de haschisch - elle évolue ensuite selon une simple logique opportuniste, de type coût – bénéfice.

Le *hash* ne paie plus ? La bande se diversifie dans des activités de début de carrière criminelle, rapportant vite de l'argent liquide pour vivre, certes, et aussi pour préparer des « coups » plus lucratifs, mais gourmands en temps et argent dans leur phase préparatoire : gros braquages, négoce de stupéfiants, etc.

Quelles sont ces activités de départ ?

L'entrée dans le « business » criminel

L'urgence est ici d'amorcer la pompe ; de vite susciter du « cash ». Le plus simple est donc le « braquage » bas de gamme : petits commerces, supermarchés, etc.

Une fois aguerris, les braqueurs ciblent les banques ou autres établissements détenant des fonds : bureaux de poste, etc., tout en transmettant leur « savoir-faire » aux petits frères ou aux copains de cage d'escalier. En février 2002, des policiers du Val-de-Marne évoquent ainsi l'« école de braquage » de la cité Balzac, à Vitry. Là, de père en fils, d'oncle à neveu, apparaît une seconde génération de bandits impulsifs et brutaux. Au total cinq équipes d'une dizaine de membres, qualifiés de « serial-braqueurs » par les policiers, car attaquant les banques de la banlieue sud-est de Paris jusqu'au Luxembourg, en enfilade et au culot, sans repérage ni préparatifs ; et compensant la faible « qualité » de leurs prestations par le nombre de cibles attaquées.

D'autres types de hold-up permettent de récupérer des biens ou marchandises :

. attaques de camions avec cagoule et arme à feu, à proximité des gares routières et aéroports. Imparable : le routier est seul et on ne peut mettre une patrouille derrière chaque poids-lourd. Vêtements de marque, téléphones portables, matériel hi-fi, etc. : le fret pillé est vite revendu au « marché aux voleurs » de la cité (où on le dit ironiquement « tombé du camion ») – quand il n'a pas été volé sur commande.

. « Home-jacking » ou « car-jacking », des formes récentes du vol de véhicule, apparues quand les serrures et systèmes de blocage des voitures, toujours plus complexes, ont dépassé les capacités de jeunes malfaiteurs, rarement mécaniciens ou informaticiens d'élite.

Le « home-jacking » est le vol de voiture au domicile de la victime, souvent la nuit, pendant son sommeil. Ces vols augmentent fortement : 1 400 en France en 2001, 750 de janvier à mai 2002.

Le « car-jacking » ou vol de voiture avec violence, consiste s'emparer du véhicule à l'aide d'une arme blanche ou d'une bombe lacrymogène, soit à un feu rouge ou au parking, soit en simulant un accident. Il n'existe pas de statistiques précises sur ce type de VAV, mais le Centre de documentation des assurances l'estime « plus répandu encore que le home-jacking ».

Après-coup, le véhicule est en général revendu « encore chaud », pour un prix dérisoire ; le tout étant ici de faire du « cash » rapidement.

N'oublions pas que le malfaiteur a toujours un instinct territorial poussé. Pour la nouvelle génération criminelle ici présentée, ce « patriotisme de cité » n'exclut pas un « business » qui prend aujourd'hui deux formes vérifiables :

. *Les squats payants* : dans cette forme criminalisée du « Droit au logement », une bande – en avril 2002, par exemple, celle de la cité de la Noé à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) – force une porte d'appartement attendant sa relocation et le « loue » à des migrants souvent clandestins, pour un « droit d'entrée », ici de 1 200 Euros. En avril 2002 et pour cette seule cité, 80 logis ont ainsi été « loués ». Les voisins des squats sont bien sûr menacés de représailles brutales, s'ils avertissent le bailleur.

. *Le racket* : au printemps 2002, on constate, dans le secteur Bagnole-Montreuil de ce « laboratoire criminel » qu'est la Seine-Saint-Denis, une frappante augmentation des incendies criminels de commerces, d'abord des restaurants. Ici, les victimes sont des commerçants maghrébins que l'on « met en condition », ou encore qu'on « punit » pour avoir refusé la « protection » tarifée qu'on leur proposait.

Enfin, une « culture de voyou » gagne les zones hors-contrôle

En juillet 2001, la Croix-Rouge emmène des ados du quartier des Pyramides (Evry, 91) en vacances en Savoie. Classiquement, les aînés réduisent les benjamins en quasi-esclavage. Protestation des moniteurs (eux-mêmes enfants d'immigrés). Les caïds s'indignent : c'est comme

ça, à la cité. Pourquoi leur interdit-on une pratique usuelle sur « leur » territoire ? Une monitrice houspille deux filles de la Pyramide. Réaction d'un caïd : « parle-pas comme ça à *mes* meufs ». Notez le *mes*. Ce langage est clairement celui d'un proxénète – encore en herbe, espérons-le.

Caïdat, culte du fric et du luxe, filles réduites en esclavage par les gangs : comment expliquer alors la fascination qu'exerce cette très criminelle « culture des cités », forme extrême du capitalisme le plus avide, sur quelques journalistes ou sociologues fort à gauche, grands moralistes et proféministes ? □